



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OUTIL RT DOM – LOI ESSOC

Jeudi 28 janvier 2021

Sommaire

1. Loi ESSOC

- a. Objectifs de la loi ESSOC
- b. Réécriture législative
- c. En ce qui concerne l'Outre-mer
- d. Réécriture réglementaire

2. Concertation sur l'outil RT-DOM

- a. Calendrier
- b. Organisation de la concertation
- c. Retours de la réunion de concertation
- d. Articulation avec la RTM

3. Questions soumises à débat

- a. Rappel des questions
- b. Bâtiment de référence
- c. Solutions techniques de référence
- d. Scénario d'occupation

Objectifs de la loi Essoc

- Objectif : **libérer l'innovation** dans la construction en imposant des résultats minimaux à atteindre plutôt que des moyens pour y parvenir
- Pour cela, l'ordonnance II de la loi ESSOC a **réécrit les règles de construction** du livre I du Code de la construction et de l'habitation
- Écriture en **objectifs de résultats** tout en conservant des solutions de référence
- Partie législative : terminée (ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020)
- Partie réglementaire : en cours

Performance énergétique et environnementale réécrite

CCH	Ordonnance
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Section dans Titre I : construction des bâtiments 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Titre VII : performance énergétique et environnementale
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclut les exigences de qualité sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règles à appliquer en tenant compte du Titre V : Qualité sanitaire
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs : caractéristiques <ul style="list-style-type: none"> - Performances énergétiques et environnementales au sens large - Émission GES, consommation d'eau, production de déchets - Édification, entretien, réhabilitation, démolition 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs : résultats minimaux <ol style="list-style-type: none"> 1) Performance énergétique selon le fonctionnement (recours aux énergies renouvelables) 2) Limitation de l'impact sur le changement climatique : stockage du carbone 3) Performance environnementale : GES, eau, déchets pendant vie du bâtiment + fabrication des composants

En ce qui concerne l'Outre-mer

- Articles réglementaires de la RTAA réécrits suite aux GT de 2018-2019

Pour la partie thermique (R. 162-1) :

- Soit un ***résultat minimal*** est atteint, défini par un indice de confort thermique qui doit être inférieur à un indice de confort thermique de référence
- Soit des ***solutions de références*** sont mises en œuvre

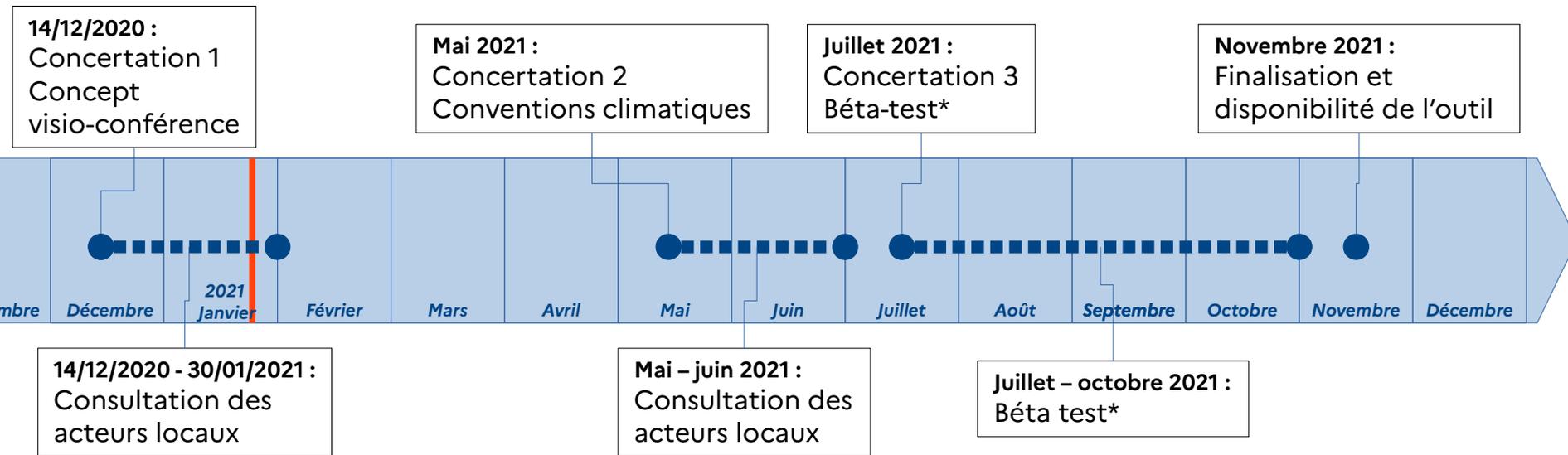
- Principe de conformité :

Le projet présente une performance supérieure ou égale à un bâtiment « juste conforme RTAA »

Articles réglementaires RTAA réécrits

	CCH	Proposition
Thermique	➤ Bâtiments d' <i>habitation nouveaux</i> et parties nouvelles	➤ <i>Idem</i>
	➤ Limiter le recours à la climatisation : <ul style="list-style-type: none"> - Protection solaire - Ventilation naturelle 	➤ Indice de confort thermique inférieur à un indice de référence ➤ Solutions de références mises en œuvre
	➤ Arrêté fixe les exigences	➤ Arrêté précise les modalités d'application
ECS	➤ Tout logement neuf est pourvu ECS	➤ <i>Idem</i>
	➤ 50 % des besoin d'ECS produit par énergie solaire	➤ 50 % des besoin d'ECS produit par énergie(s) renouvelable(s) (<i>liste fixée par arrêté</i>)

Calendrier



(*) Pour la phase de béta-test :

Besoin de bureaux d'études volontaires au sein des territoires

(application sur des projets réels)

Organisation de la concertation

Attendus de la concertation

- Avis sur les **questions soumises à débat**
- **Réactions** diverses (concepts, choix de parti, etc.)

Avis à transmettre d'ici le 30 janvier 2021 à la direction de l'habitat de l'urbanisme et du paysage

- Le Cerema traitera les contributions en vue de la 2ème réunion de concertation prévue en mai 2021

Retours de la réunion de concertation

- Concertation trop courte → possible de **rallonger le délai** selon les réponses au 31/01/2021
- Intégration du tertiaire à l'image de la RTM ? → **Pas de RT tertiaire à court terme**, amélioration de la connaissance via Eco-énergie tertiaire
- Passage au performantiel entraîne une perte de clarté sur la « culture des constructions performantes » et un risque sur la baisse générale de la performance par le jeu des compensations
 - **Veiller à la définition** des niveaux d'exigence
 - Réécriture à droit constant → exigences de **moyens de la RTAA peuvent être appliquées** comme solution de référence

Articulation RTM et RTAA-DOM

Réglementation Thermique de Martinique :

- Se substitue à la RTAA-DOM sur les caractéristiques thermiques → la **RTM restera applicable**
- Concerne les **bureaux et commerces neufs** → resteront concernés par la RTM uniquement
- **RTAA-DOM est une solution technique applicable** dans le résidentiel au sens de la RTM → la nouvelle RTAA-DOM sera applicable

Questions soumises à débat

1) Profil du *bâtiment de référence*

- validation des caractéristiques
- détermination du seuil de conformité

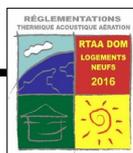
2) Conventions *de calcul*

- validation des propositions d'un *scénario*

3) *Question ouverte* sur l'ensemble du concept présenté

1ère notion : bâtiment de référence

PROJET



PROJET DE REFERENCE



Outil
RT-DOM

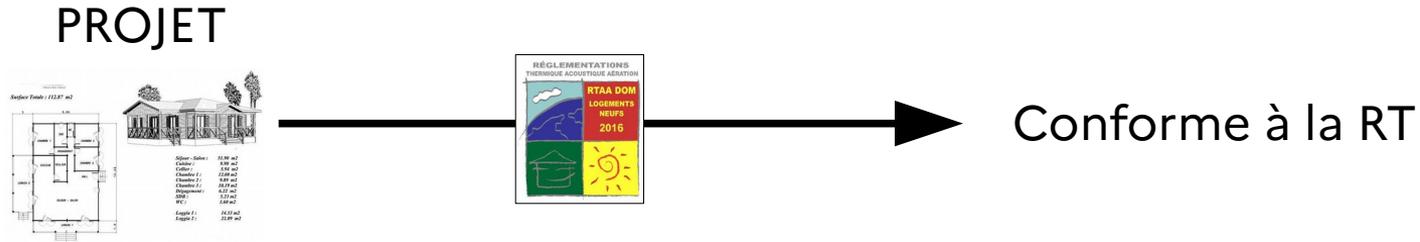
Indicateurs de performance de référence à atteindre :

- Indice de Confort Thermique
- Part Réseau du besoin d'énergie pour l'Eau Chaude Sanitaire

Bâtiment de référence :

- Niveau d'exigence → obj de résultats
- Calcule via l'outil des indicateurs de performance à respecter
- Basé sur la RTAA actuelle

2ème Notion : solutions techniques de référence



Solutions techniques de référence :

- **Alternative** à l'outil RT-DOM → obj de moyens
- **Mesures à appliquer** comme dans la RTAA actuelle
- **Arrêté** spécifique

3ème notion : scénario et conventions de calcul

Calculs effectués au global sur 1 an

- Température intérieure en mode non climatisé
- Besoin de froid en mode climatisé
- Puisage d'ECS
- Débit et vitesse d'air intérieurs
- ECS % selon origine solaire, thermodynamique, réseau électrique, autre

Scénario hebdomadaire = usage

1. **Présence**
2. Période de **ventilation** naturelle
3. Puisage d'**ECS**
4. **Apports internes**
5. Scénario de **climatisation**
6. Scénario de **chauffage** (hauts de Réunion)

Conventions climatiques

Débattues à la prochaine phase de concertation (mai-juin 2021)

→ *dépend de l'usage et du climat*